

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Saint-Fons

Introduction

Le vélo est un moyen de mobilité accessible à toutes et à tous et qui fait ses preuves en terme économique, environnemental et social.

Il reste néanmoins loin de nos préoccupations quotidiennes par manque de culture.

La culture vélo aux fins de déplacement mérite une attention particulière sur nos territoires, notamment de la première couronne.

Ce questionnaire a pour objectif d'interpeller, voire d'inspirer les candidat.e.s sur leurs solutions pour développer le vélo.

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Ce travail se fera en concertation avec les associations locales et la Métropole en se dotant de financement dédié.

Ce comité vélo devra mettre un point d'honneur à traiter les mesures visant au changement de pratique.

Action n°2 :

Affecter 20 euros par habitant/an du budget municipal d'investissement à un budget participatif de projets (avec un thème transport et mobilité) pour impliquer les citoyens dans l'amélioration de leur cadre de vie.

Action n°3 :

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 4 fois par an.

Action n°4 :

Mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 4 fois par an.

Action n°5 :

Former l'ensemble des technicien·ne·s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

En commençant par le service Ressources Humaines, qui pourra mieux sensibiliser à l'intérêt de ce mode de déplacement.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°6 :

Créer un réseau express vélo, véritable support à une mobilité complète à vélo, permettant de relier en sécurité et en confort les villes entre elles.

Action n°7 :

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : Carnot, Jean Jaurès, République...

Action n°8 :

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : Gare, théâtre, marchés...

Action n°9 :

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines Vénissieux, Feyzin et Lyon....

Action n°10 :

Mettre le vélo au cœur Du réaménagement Carnot parmentier...

Action n°11 :

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019. Avenue Jean Jaurès...

Action n°12 :

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable. *Rappel du cas de la rue de Surville.*

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous**Action n°13 :**

Pour lutter contre les accidents imputables au phénomène des angles morts, interdire - dès que la législation le permettra - les poids lourds non équipés de radars avancés de détection de cyclistes et piétons. Encourager une rencontre entre les associations et les entreprises locales de poids lourds.

Action n°14 :

Mettre en place une Zone à Faibles Émissions ambitieuse Demander l'intégration de Saint Fons dans la ZFE.

Action n°15 :

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

Action n°16 :

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux. *Poursuite de l'installation des panneaux cédez le passage cycliste...
Expliquer cette disposition législative en faisant un travail participatif avec les écoles...*

Action n°17 :

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo**Action n°18 :**

Offrir du stationnement vélo sécurisé À la gare de Saint Fons, en calibrant et en anticipant le développement de la pratique du vélo., en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Action n°19 :

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces.

Action n°20 :

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des

pôles d'activité. Notamment dans les immeubles anciens qui n'ont pas de places dédiées. Mobiliser le programme Alvéole pour financer à hauteur de 60% des investissements.

Action n°21 :

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Action n°22 :

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Action n°23 :

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

Permettre aux associations de suivre les chantiers en amont et en aval (conformité sur les plans et à la livraison) pour s'assurer du respect de la réglementation.

Dans l'habitat ancien, mobiliser le programme Alvéole.

Action n°24 :

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Action n°25 :

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Promouvoir une culture vélo

Action n°26 :

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Dans les écoles de Saint Fons, publiques et privées sous contrat.

Action n°27 :

Donner l'exemple : en tant que maire et élu·e·s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Action n°28 :

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Action n°29 :

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Appuyé d'un accompagnement à la remise en selle ou un rappel des bonnes pratiques et de l'actualité de la réglementation spécifique au vélo.

Action n°30 :

Créer une "journée sans voiture". Début juin lors de la semaine européenne du développement durable.

Action n°31 :

Créer une "fête du vélo". Poursuivre l'inscription dans la convergence vélo et organiser une convergence vélo locale déconnectée de la convergence métropolitaine.

Action n°32 :

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

Action n°33 :

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Relayer cette communication sur les canaux de communication de la Ville.